

- Samedi 13 septembre à 18h00 : spectacle et parcours poétique

La Compagnie Arsenic2 associée à la Maison de la Poésie d'Amay et au Collectif du Lion vous propose une Roue des Poètes sur le thème de l'insurrection et interprétera librement Le Procès de Constantin Brancusi contre les Etats-Unis.

Un étonnant mélange entre théâtre, poésie et questionnements plastiques.

La Roue des Poètes

Vingt-deux poètes et créateurs seront dispersés dans le parc à proximité des œuvres de métal des artistes. Le fil conducteur sera Poésie, art de l'insurrection du grand poète et éditeur beatnik Lawrence Ferlinghetti.

Poètes sonores et de l'intime, musiciens, performers donneront leurs voix à ce « petit livre rouge » de la poésie et déclameront aussi leurs propres textes et créations.

Le public déambulera d'un poète à l'autre et pourra ainsi mieux saisir le sens du mouvement de la parole en action.

Avec Anne Versailles, Karel Logist, Dominique Massaut, Jonathan Stone, Sandrine Emmery, Antoine Boute, Serge Delaive, Tom Nisse, Christine Aventin, Milady Renoir, Alexis Alvarez, Jah Mae Khan, Antoine Wauters, Benjamin Pottel, Vincent Tholomé, David Giannoni, Laurence Vielle...

Le Procès de Constantin Brancusi contre les Etats-Unis

Une création originale constituée d'extraits dits et chantés, qui posent des questions très actuelles sur sens de l'art, du beau, sur le statut de l'artiste et son rôle dans la société.

Avec :

- à la voix - chant - lecture - jeu d'acteurs : Thierry Devillers - Lara Persain - L'Ami Terrien (François Laurent)
- Michel Debrulle batteur-percussionniste - Emmanuel Baily guitares - Adrien Lambinet Trombone-electronic-voix

Pourquoi le procès de Brancusi ?

Le texte du procès soulève encore aujourd'hui des questions très actuelles. Il a donc semblé pertinent de le proposer au public sous une forme innovante.

En effet, en refusant de considérer comme une œuvre d'art la sculpture de Brancusi Oiseau dans l'espace, la douane américaine a émis un jugement de valeur ce qui a eu

pour conséquence de condamner le sculpteur à payer une taxe sur l'objet, les œuvres d'art aux Etats-Unis étant exonérées de taxes.

Le procès débutant en octobre 1927 sera gagné par l'artiste et s'achèvera en novembre 1928.

En 1995, l'éditeur Adam Biro publie l'intégralité du procès. Pour les artistes, les amateurs d'art, la magistrature et pour tous les esthètes, ce texte soulève dans le domaine artistique, des questions cruciales :

- Quels sont les critères pour juger une œuvre d'art ?
- Le multiple dévalue-t-il l'œuvre ?
- Les artistes sont-ils condamnés à se justifier et à s'expliquer en permanence ?
- A qui faut-il attribuer le statut d'artiste ?
- Quel rôle joue le marché dans l'appréciation et la valorisation de l'œuvre d'art ?

Brancusi, artiste spirituel face aux rouages de la magistrature américaine, semble symboliser une opposition intéressante et révélatrice de la place de l'artiste et de sa considération dans la société.

Cette liste d'interrogations non exhaustive nous plonge dans un débat passionnant qui, en fonction de sa position d'avocat, d'artiste, de collectionneur ou d'amateur d'art amènera à des réponses à la fois multiples et singulières.

- La Compagnie Arsenic

Basée sur un site d'Arcelor de la commune de Saint-Nicolas, l'Asbl Arsenic, centre de théâtre populaire itinérant, a vu le jour en 1999.

Elle a pour objectif de proposer un théâtre « de sens » à toute une partie de la population que le théâtre « traditionnel » ne touche pas. En effet, si les gens ne vont pas vers le théâtre, le théâtre peut aller vers eux.

Au fil des années, de spectacles en spectacles, Arsenic s'impose dans le paysage culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'étranger.

Récemment, Arsenic2 amorce un nouveau tournant, celui de s'associer et d'accueillir différents projets et compagnies qui partagent une même vision de la création artistique et de l'action culturelle.

C'est dans cet état d'esprit qu'Arsenic2 tient à s'associer à la Province de Liège dans son projet d'exposition au Château de Jehay.

- Le Collectif du Lion

Le Collectif du Lion a vu le jour en 1989, « fruit d'une école liégeoise » initiée par Henri Pousseur, directeur du Conservatoire Royal de Liège, et qui a ouvert les portes du Temple à l'improvisation, au jazz, à la musique de chambre et électronique et ce, pour toutes et tous. A ses débuts, l'histoire du Collectif est liée à celle du Lion S'envoile qui lui a inspiré son nom.

Aujourd'hui, le Collectif du Lion est connu tout autant pour ses Bands à la croisée des chemins (Trio Grande, Tout est joli/ All is Pretty, Rêve d'éléphant orchestra...) que par ses créations pluridisciplinaires (Un éléphant dans la ville, Sous les Pavés...) et son goût pour l'espace public et la transmission.

Michel Debrulle et Myriam Mollet apportent à ce projet leurs désirs de fusion, leur expertise en matière de musique et de scénographie. Leurs motivations sont aussi fondées car les questions suscitées par le texte du Procès Brancusi sont aussi des réalités auxquelles ils sont confrontés.

- La Maison de la Poésie d'Amay

La Maison de la Poésie d'Amay fête cette année ses 50 ans. Elle propose différents services :

- Les éditions l'Arbre à paroles publient des livres de poésie contemporaine ou prose poétique.
- Des dîners-rencontres associent lectures avec des auteurs et repas conviviaux à prix très démocratique.
- Une Résidence pour des auteurs internationaux (poètes, traducteurs, éditeurs).
- Un service d'imprimerie de qualité pour des livres, brochures...
- Un CEC (Centre d'Expression et de Créativité) Plume et pinceau qui anime des ateliers d'écriture créative ou d'arts plastiques, accessibles à tous.
- Une fête unique Le Nouvel An Poétique, une grande journée de festivités autour du livre et de différents langages poétiques, pour toute la famille.

8, place des Cloîtres, 4540 Amay - 085/31 52 32

www.maisondelapoesie.com - editions@maiondelapoesie.com

Lieu : dans le chapiteau d'Arsenic monté dans le parc-potager.

Entrée libre

